

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **07/09/2015**

Date d'affichage : **10/09/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 17 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le dix-sept septembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Jonathan LAURITO - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Patrick CLAUDEL à Eric MASSON / Margaret LOVERA à Laëtitia PICOT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Pascal CORDÉ / Christelle DUVERNET à Maria De Fatima FIANDINO / Marie-Ly GARCIA à Rémy FÉLIX / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel DALLARI à Jean-François FARNET /

ABSENTS : Johan TOUCAS / Anthony GIRAUD /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Cette année, la commune a dû faire face à d'importantes réparations des bus municipaux ainsi qu'à l'installation d'éthylotests, obligatoires à compter de septembre 2015.

Il convient donc de procéder à la régularisation des prévisions budgétaires 2015.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les écritures suivantes :

CM 17/09/2015

N° 2015/141

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET ANNEXE « REGIE DES TRANSPORTS » 2015

<u>Dépenses d'exploitation</u>	:	00,00 €
- <u>Chapitre 011 (réel)</u>		
Article 61551 : Entretien du matériel roulant	:	+ 6 944,00 €
- <u>Chapitre 012 (réel)</u>		
Article 6411 : Salaires	:	- 1 000,00 €
- <u>Chapitre 042 (ordre)</u>		
Article 6811 : Dotation aux amortissements	:	- 5 544,00 €
- <u>Chapitre 67 (réel)</u>		
Article 678 : Autres charges exceptionnelles	:	- 400,00 €
<u>Dépenses d'investissement</u>	:	- 5 544,00 €
- <u>Chapitre 21 (réel)</u>		
Article 2182 : Matériel de transport	:	- 5 544,00 €
<u>Recettes d'investissement</u>	:	- 5 544,00 €
- <u>Chapitre 040 (ordre)</u>		
Article 28182 : Amortissement du matériel de transport	:	- 5 319,00 €
Article 28188 : Amortissement autres immobilisations	:	- 225,00 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la Décision Modificative N° 2.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la Décision Modificative N° 2, comme énoncée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



Marc Etienne LANSADE
Marc Etienne LANSADE